

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville de Sausset-les-Pins (13)
Mairie de Sausset-les-Pins
Place des Droits de l'Homme
13960 Sausset-les-Pins

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Ville de Sausset-les-Pins (13), Jérôme IBANEZ, Mairie de Sausset-les-Pins Place des Droits de l'Homme, 13960 Sausset-les-Pins, FRANCE. Tel : +33 442442050. E-mail : dgs@mairie-saussetlespins.fr.

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché

Objet du marché

La consultation porte sur les prestations d'assurances désignées ci-après. Il s'agit d'une prestation de placement et de gestion des assurances de la ville pour son propre compte et pour le compte de qui il appartiendra.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

66510000, 66516000, 66514110, 66513100

Caractéristiques principales

A effet du 1er janvier 2022, la ville de SAUSSET LES PINS doit procéder au renouvellement de ses souscriptions d'assurances notamment concernant les risques suivants :

- o Dommages aux biens immobiliers, mobiliers et risques annexes
- o Responsabilité civile générale
- o Protection juridique de la ville, de ses agents et de ses élus
- o Flotte automobile et auto - mission
- o Flotte des embarcations

Type de marché

Services : Autres services

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

Lots

- 1 Dommages aux biens immobiliers, mobiliers et risques annexes
- 2 Responsabilité civile générale
- 3 Flotte automobile - auto-mission -
- 4 Protection juridique de la ville, de ses agents et de ses élus
- 5 Embarcations

Valeur estimée hors TVA : Fourchette : entre 600000 et 720000 euros

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

Nombre de participants minimal envisagé : 1.

Des variantes seront prises en considération : Non

L'avis implique un marché public.

Division en lots : Oui

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots .

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services)

01 janvier 2022

Durée du marché ou délai d'exécution

A compter du : 01 janvier 2022. Jusqu'au : 31 décembre 2025.

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**Vendredi 02 juillet 2021 - 12:00****Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre****Durée en jours : 120** (à compter de la date limite de réception des offres).**Conditions relatives au marché****Cautionnement et garanties exigés :**

Se référer au RC et aux CCTP

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

La présente consultation vaut ordre d'étude et libère les Co -assureurs de leurs obligations vis-à-vis des apériteurs actuels.

Aucun assureur ou intermédiaire ne peut revendiquer une quelconque exclusivité ou priorité fondée sur le seul principe de l'antériorité de la saisine des assureurs qui serait considérée comme contraire à la libre concurrence.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le lot sera attribué après analyse et classement à un prestataire unique ou un groupement qui devra être constitué d'un intermédiaire d'assurances (agent général ou courtier d'assurances) et d'une compagnie d'assurances.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat. De même un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non****Conditions de participation****Critères de sélection des candidatures :**

1-Valeur technique 60 %

2-Prix des prestations 40 %

La valeur technique est notée sur une moyenne de 20 points pondérée à 60% en fonction des trois sous-critères suivants :

- Respect du rédactionnel des garanties décrite dans le CCTP : 20 points
- Respect des capitaux : 20 points
- Respect des franchises : 20 points

Chaque ligne de garantie constitue un indice d'analyse. Ces indices d'analyse sont appréciés comme suit :

- 20 la réponse est conforme à l'indice
- 15 la réponse est inférieure à l'indice mais reste proche du CCTP
- 10 la réponse est très inférieure à l'indice
- 5 la réponse n'est pas claire...
- 0 Aucune réponse

La note moyenne de 20/20 signifie que le CCTP est accepté sans aucune réserve.

Le prix de la prestation est noté sur 20 points pondéré à 40% comme suit :

Ce critère sera jugé sur la base des primes indiqués à l'acte d'engagement.

L'offre la moins élevée est affectée de la note de 20.

Afin d'apprécier le rapport qualité/prime de l'offre, la note moyenne obtenue en valeur technique et la note obtenue sur le prix de la prestation sont additionnées, l'offre qui obtient une note de 20/20 et /ou le plus proche de 20 sera considérée comme la mieux-disante.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec un ou plusieurs candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Situation juridique - références requises :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Signature : Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés

Pour les courtiers et les agents : Preuve de l'inscription à l'ORIAS

Signature : Non

Pour les courtiers : le mandat de la compagnie au courtier.

Signature : Oui

Pour les compagnies d'assurances : Prouver qu'elles bénéficient bien de l'agrément APCR dans la branche d'assurances dans laquelle elle présente son offre.

Signature : Non

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années au profit de personnes morales de droit public prouvées par des attestations du destinataire ou par une déclaration du candidat

Signature : Non

Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Vérification des capacités techniques et professionnelles du candidat :

Dans le cas où l'offre est présentée par un intermédiaire d'assurances, les documents de candidatures devront être complétés, signés et fournis par chaque acteur concerné c'est-à-dire l'intermédiaire d'assurances et la compagnie d'assurances.

Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats retenus devront IMPERATIVEMENT produire :

- Les éléments prouvant que chacun des lots bénéficie d'une couverture d'assurances à 100%. Préciser le détail des accords de coassurance.
- Une note de couverture détaillée faisant référence aux garanties prévues dans le CCTP dont la durée de validité ne pourra pas excéder une période de 3 mois renouvelable une fois.
- Le contrat définitif, en deux exemplaires conformes au CCTP et à l'acte d'engagement du candidat retenu au plus tard 6 mois après la prise d'effet des garanties.

Conditions propres aux marchés de services

La prestation est réservée à une profession particulière : Non

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de

l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: VALEUR TECHNIQUE 60%

2: PRIX DES PRESTATIONS 40%

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

2021-1

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidats doivent déposer leur offre que par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation
<http://www.marches-securises.fr>

Les offres qui seraient remises après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenues.

Il est fortement recommandé aux candidats de valider les modalités et la capacité de la plateforme de dématérialisation au dépôt de leur pli au moins 48 heures ouvrées avant la date et heure limite de remise des offres.

Date limite d'obtention : vendredi 02 juillet 2021 - 12:00

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE 22 rue Breteuil 13006 MARSEILLE FRANCE.

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

COMMUNE DE SAUSSET LES PINS Place des Droits de l'Homme , à l'attention de M. Jérôme IBANEZ , 13960 SAUSSET LES PINS, FRANCE. Tél. +33 442442050. E-mail : dgs@mairie-saussetlespins.fr.

Informations sur les lots**LOT N° 1 : Assurances dommages aux biens**

Description succincte :

CE LOT PREND EN COMPTE LES DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS, MOBILERS & Risques annexes

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

66515000

LOT N° 2 : Responsabilité civile générale

Description succincte :

CE LOT COMPREND TOUTES LES GARANTIES DE RESPONSABILITES CIVILES GENERALES D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE COMME EVOQUE DANS LES DOCUMENTS

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

66516000

LOT N° 3 : Flotte automobile - auto-mission

Description succincte :

CE LOT CONCERNE TOUTE LA FLOTTE DE VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET EN AUTO-MISSION

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

66514110

LOT N° 4 : Protection juridique de la ville, de ses agents et de ses élus

Description succincte :

IL S'AGIT D'ASSURER PAR UNE PROTECTION JURIDIQUE LES AGENTS DE LA COMMUNE AINSI QUE LES ELUS

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

66513100

LOT N° 5 : Embarcations**Description succincte :**

CE LOT CONCERNE LA FLOTTE D'EMBARCATIONS DE LA COMMUNE : Sont couverts tous les dommages, pertes, recours de tiers et dépenses résultant de fortunes de mer et d'accidents qui arrivent aux navires et embarcations assurés

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

66514150 , 66516400